



Bruxelles, le 23 avril 2021
(OR. en)

7896/21

DEVGEN 73
SUSTDEV 40
ACP 26
COHAFA 34
RELEX 320
FIN 294
WTO 108
ONU 40
OCDE 7

RÉSULTATS DES TRAVAUX

| | |
|----------------|--|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| en date du: | 23 avril 2021 |
| Destinataire: | délégations |
| N° doc. préc.: | 7756/21 |
| Objet: | Rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure en 2019 - Conclusions du Conseil (23 avril 2021) |

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil relatives au rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure en 2019, approuvées par procédure écrite le 23 avril 2021.

**Rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre des instruments de l'Union européenne
pour le financement de l'action extérieure en 2019**

Conclusions du Conseil

1. Le Conseil salue le rapport annuel sur la mise en œuvre, en 2019, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure. Ce rapport est un moyen de communication important permettant d'informer les citoyens et les parties prenantes, ainsi que de renforcer la transparence et la responsabilité en ce qui concerne la mise en œuvre et les résultats de l'action extérieure de l'UE, et sa contribution à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD), ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord de Paris.
2. Le Conseil se félicite du fait que le rapport couvre des aspects essentiels de l'ensemble des instruments d'action extérieure de l'UE, notamment la coopération internationale et le développement, la politique européenne de voisinage, l'aide humanitaire et la protection civile, l'élargissement de l'UE, la sécurité et la défense, la préparation et la réaction aux crises, les droits de l'homme et la démocratie, l'égalité de genre et les besoins de l'UE en matière de politique étrangère. Il salue les efforts déployés dans le rapport pour montrer les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD.
3. Le Conseil plaide en faveur du renforcement de l'approche axée sur une "vision partagée", une "action commune" et une "meilleure collaboration", ainsi que le préconisent la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne et le nouveau consensus européen pour le développement, y compris la réalisation de progrès visant à rendre l'action extérieure de l'Union davantage fondée sur la concertation, plus réactive, plus inclusive, plus efficace et plus résolue.
4. Le Conseil souligne qu'il importe d'établir des partenariats internationaux solides conformément aux valeurs et aux intérêts de l'UE, tout en s'attachant à promouvoir un multilatéralisme effectif centré sur les Nations unies, et en renforçant la coopération internationale fondée sur des règles. Le Conseil rappelle qu'un ordre multilatéral reposant sur le droit international, et notamment sur les principes de la charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, constitue le seul garant de la paix et de la sécurité chez nous et à l'étranger.
5. Le Conseil se félicite de l'amélioration des rapports des services de la Commission et du SEAE sur les résultats concrets des projets et programmes de l'UE, notamment grâce à une couverture plus large des données et à des informations complètes.

6. En ce qui concerne les futurs rapports, le Conseil souligne qu'il importe de mettre l'accent sur les résultats spécifiques de l'action extérieure de l'UE et sur ses priorités stratégiques, et encourage la Commission à mieux intégrer la communication des résultats dans les chapitres thématiques.
7. Le Conseil invite les services de la Commission et le SEAE à réfléchir au format du rapport, afin de continuer à en améliorer la qualité, l'orientation sur les résultats et la convivialité, tout en veillant à ce qu'il soit communiqué dans de meilleurs délais.
8. Le Conseil invite les services de la Commission et le SEAE à faire explicitement rapport sur la réaction mondiale de l'UE face à la pandémie de COVID-19, y compris sur les résultats de l'approche de l'Équipe Europe, qui a débuté en 2020 et qui sera poursuivie dans le cadre de nos efforts conjoints visant à aider nos pays partenaires à se redresser et à reconstruire en mieux et de manière plus verte. Le Conseil propose également de s'attacher tout particulièrement à expliquer la manière dont des ressources financières réorientées et nouvelles sont utilisées pour cibler les personnes les plus touchées par cette crise.
9. Le Conseil insiste également sur l'utilité d'établir des rapports géographiques et thématiques bien structurés et détaillés sur la mise en œuvre dans le cadre de l'instrument envisagé de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI), y compris sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs et cibles de cet instrument. Dans ce contexte, le Conseil encourage les services de la Commission et le SEAE à mieux montrer la manière dont l'action extérieure et le rôle géopolitique de l'UE contribuent aux priorités stratégiques de l'UE dans chaque région géographique où celle-ci opère.
10. Le Conseil se félicite de l'établissement de rapports sur les modalités financières et non financières de l'action conjointe de l'UE et des États membres (y compris, par exemple, sur le Fonds européen pour le développement durable), ainsi que par type de partenaire de mise en œuvre et par type d'instrument (comprenant notamment des informations détaillées sur l'appui budgétaire, les mécanismes de financement mixte, les prêts et les garanties). Le Conseil encourage les services de la Commission et le SEAE à continuer d'élaborer des rapports différenciés en fonction des différentes modalités d'aide, y compris en ce qui concerne l'appui budgétaire dans les annexes financières, et, le cas échéant, à améliorer encore l'élaboration de ces rapports différenciés.

11. Le Conseil invite les services de la Commission et le SEAE à continuer d'améliorer la communication stratégique concernant l'action extérieure de l'Union européenne et la sensibilisation à celle-ci. Le Conseil soutient également l'intensification des mesures de communication efficaces s'adressant à tous les groupes cibles concernés, au moyen de campagnes et d'événements thématiques visant à accroître l'impact et la visibilité de l'action extérieure de l'UE et à lutter contre la désinformation.
